



Transition IFRS - pro forma Bilan d'ouverture 1^{er} janvier 2004

Les normes IFRS seront adoptées pour la première fois à l'occasion des comptes clôturés au 31 décembre 2005. L'information comptable relative à l'année 2004 a été retraitée conformément aux normes IFRS en vigueur pour 2004, afin d'avoir une base de comparaison avec les résultats de l'année 2005. La date de transition est donc fixée au 1er janvier 2004, date du bilan d'ouverture.

Dans ce contexte, Unibra a mis en œuvre au cours de l'exercice 2004 un plan de conversion aux normes IFRS qui poursuit les objectifs suivants :

- Identifier les principales différences de traitement comptable entre les normes belges et les normes IFRS;
- Préparer un bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 suivant les normes IFRS, réconcilié avec le bilan établi conformément aux règles comptables belges;
- Identifier et mesurer les impacts des diverses dispositions transitoires prévues par la norme IFRS 1 dans le cadre de la première application des normes IFRS;
- Etablir des états financiers consolidés intermédiaires et annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie) pour l'exercice 2004 selon les normes IFRS, également réconciliés avec les états financiers établis selon les normes belges, afin de permettre la comparabilité des informations financières IFRS qui seront publiées sur 2005.

Nous présentons ci-dessous les exemptions accordées par l'IFRS 1 « First Time Adoption of IFRS » qui ont été utilisées par Unibra pour la préparation du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 :

- Les regroupements d'entreprises ayant eu lieu avant le 31 mars 2004 ne seront pas recalculés selon les normes IFRS ;
- Le montant cumulé des différences de conversion pour toutes les activités à l'étranger est réputé nul à la date de transition aux normes IFRS.

Les principales différences de traitement comptable et d'évaluation entre les normes belges et les normes IFRS, ainsi que la conversion des comptes vers les normes IFRS sont présentées ci-après.

1. Bilan en '000 EUR

31 décembre 2003 (Bilan d'ouverture IFRS 2004) en '000 EUR	2003 Droit Belge	Modification Périmètre	IFRS Corrections	IFRS Reclassements	2003 IFRS	Note
ACTIF						
ACTIFS NON-COURANTS						
Immobilisations corporelles	27.407	2		-23.721	3.688	1, 2
Immeubles de placement				23.721	23.721	1
Immobilisations incorporelles						
Participations dans des filiales, au coût historique				6.665	6.665	4
Participations mises en équivalence	897	-540			358	2
Actifs d'impôt différé			1.082		1.082	5
Autres actifs financiers non-courants	27.721	-765	-206	-6.665	20.085	2, 3, 4
ACTIFS COURANTS						
Autres actifs financiers courants	36.745	1.091	6.573		44.409	2, 3
Clients et autres débiteurs (courants)	5.217	122	-410		4.929	2, 10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.084	1			3.085	2
Autres actifs courants	128				128	
TOTAL DE L'ACTIF	101.199	-90	7.039		108.148	

31 décembre 2003 (Bilan d'ouverture IFRS 2004) en '000 EUR	2003 Droit Belge	Modification Périmètre	IFRS Corrections	IFRS Reclassements	2003 IFRS	Note
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES						
Capitaux propres attribuables au groupe						
Capital souscrit	16.000				16.000	
Réserves consolidées	61.900	-408	10.132	5.761	77.385	11
Réserves pour consolidation	6.519			-6.519		6
Réserves pour conversion	-758			758		7
Réserves pour réévaluation			-2.074		-2.074	3
Intérêt minoritaire		144			144	2
PASSIFS						
Passifs non-courants						
Passifs non-courants portant intérêt	12.890				12.890	
Passifs courants						
Passifs courants portant intérêt	1.253				1.253	
Provisions courantes			50		50	2, 9
Passifs d'impôt exigible	1.059				1.059	
Fournisseurs et autres crédateurs courants	2.121	161	-1.069		1.213	2, 8
Autres passifs courants	215	13			228	2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	101.199	-90	7.039		108.148	

2. Notes sur les états financiers en IFRS au 1er janvier 2004

1. Les normes IFRS imposent de présenter sous une rubrique distincte de l'actif les immeubles de placement. Au 1^{er} janvier 2004, les immeubles de placement s'élèvent à EUR 23.721.477 et sont composés principalement des immeubles détenus par les sociétés immobilières du groupe, Terrebois, Industrie 10 et Uniter. Unibra a choisi le modèle du coût pour l'évaluation de l'ensemble de ses immeubles de placement.

2. Périmètre de consolidation

La filiale FIRM, intégrée en droit belge par mise en équivalence, a été consolidée globalement selon les normes IFRS. Ce changement de méthode de consolidation a un impact sur plusieurs rubriques du bilan et a généré l'enregistrement d'intérêt minoritaire à hauteur de EUR 144.250. En effet, cette filiale n'était détenue au 1^{er} janvier 2004 qu'à hauteur de 86,15%. Aucun impact n'est à noter sur les réserves consolidées.

La filiale SONEM détenue à hauteur de 33,33% par Unibra, non consolidée en droit belge, a été intégrée par mise en équivalence selon les normes IFRS. Cette mise en équivalence a eu un effet négatif de EUR 407.767 sur les réserves consolidées. En outre, les états financiers de la filiale SONEM ont dû être retraités afin de les mettre en conformité avec les normes IFRS. Ainsi, le subside de TND 1.920.762,251 (soit EUR 1.114.519,12) a, notamment, été extrait des capitaux propres.

3. Dans les états financiers établis selon le droit belge, les participations dans des entreprises non consolidées et les autres actifs financiers (notamment le portefeuille titres) sont valorisés à leur coût et une réduction de valeur est actée quand il y a une diminution de valeur. Les réévaluations au dessus de leur coût ne sont pas reconnues. Conformément à la norme IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, les participations non consolidées et le portefeuille d'actions d'Unibra sont considérés comme des actifs financiers « disponibles à la vente » à comptabiliser à leur juste valeur. Les titres du portefeuille obligataire sont quant à eux considérés comme des actifs financiers « détenus à des fins de transaction » à comptabiliser à leur juste valeur également.

Autres immobilisations financières

La participation non consolidée dans la société Zentech (13,75%), considérée comme un actif financier disponible à la vente, a été réévaluée à sa juste valeur. Cette réévaluation a mené à une variation de valeur négative de EUR 206.176 enregistrée en « réserves de réévaluation » dans les capitaux propres, en respect des dispositions de la norme IAS 39.

Actifs financiers courants

La comptabilisation à la juste valeur des actifs financiers courants augmente les capitaux propres à hauteur de EUR 6.573.219 dans le bilan d'ouverture. D'une part, suite à des variations de valeur du portefeuille titres pour EUR 7.306.716 (dont EUR 8.855.798 de reprise de réduction de valeur et – EUR 1.549.082 de réévaluation à la juste valeur) et, d'autre part, suite à la réévaluation à leur juste valeur des participations détenues dans les sociétés HEBV et Euroscreen, respectivement négative de EUR 870.754 sur HEBV et positive de EUR 137.257 sur Euroscreen. Les variations relatives à ces deux participations (+ EUR 137.257 et – EUR 870.754) et à la réévaluation du portefeuille d'actions (- EUR 1.134.735) ont été enregistrées en « réserves de réévaluation » dans les capitaux propres, en respect des dispositions de la norme IAS 39. La reprise des réductions de valeurs antérieures (EUR 8.855.798) a, quant à elle, été comptabilisée en réserves consolidées. De même que la réévaluation du portefeuille obligataire (- EUR 414.347) considéré comme « détenu à des fins de transaction ».

Les fluctuations postérieures de juste valeur des titres « disponibles à la vente » seront comptabilisées directement en capitaux propres. Les fluctuations postérieures de juste valeur des titres « détenus à des fins de transaction » seront comptabilisées, quant à elles, en résultat.

4. Les normes IFRS imposent de présenter sous une rubrique distincte de l'actif les participations dans des filiales comptabilisées au coût historique. Au 1^{er} janvier 2004, ces participations s'élèvent à EUR 6.664.689 et représentent les participations du groupe Unibra dans ses filiales guinéennes et congolaises.
5. L'application des normes IFRS a pour conséquence la reconnaissance d'actifs d'impôts différés de EUR 1.081.590. Ces actifs d'impôts différés résultent principalement des pertes fiscales récupérables de certaines filiales du groupe. Aucun actif d'impôt différé n'a été calculé à ce jour sur la perte reportée de FIRM.
6. En application de l'IFRS 3, les écarts de consolidation négatifs comptabilisés en capitaux propres selon le droit belge ont été décomptabilisés, avec un ajustement correspondant du solde d'ouverture des réserves consolidées d'un montant de EUR 6.518.986.

7. Conformément à l'exemption optionnelle relative à l'application rétrospective complète des IFRS accordées par IFRS 1, le montant cumulé des différences de conversion a été remis à zéro, avec un ajustement correspondant du solde d'ouverture des réserves consolidées d'un montant de EUR 758.186.
8. Le référentiel IFRS prescrit de ne comptabiliser la distribution de dividende qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires et ce, contrairement aux dispositions belges qui prévoient la comptabilisation des dividendes de l'exercice en dettes à court terme dès la date de clôture. L'adoption des IFRS génère une réintégration du montant distribuable dans les capitaux propres de EUR 1.069.200.
9. Selon la norme IAS 37, une provision doit être constituée quand il existe une obligation factuelle ou légale résultant d'un événement passé qui donnera plus que probablement lieu à une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Une provision de EUR 50.208 a, par conséquent, été comptabilisée dans le chef de la filiale immobilière Industrie 10.
10. La créance de Unibra envers l'administration et relative à la QFIE ne correspondant pas à la définition d'un actif selon les normes IFRS, celle-ci a été décomptabilisée en contrepartie des réserves consolidées. En effet, cette créance de EUR 409.861,70 ne revêt pas le caractère certain d'une créance mais constitue selon la norme IAS 37 un « actif éventuel » dont une description doit être fournie en annexe aux états financiers.
11. Les adaptations sur les réserves consolidées sont en EUR :

Changement de périmètre de consolidation SONEM (<i>note 2</i>)	-407.767
Reprise des réductions de valeur antérieures sur instruments financiers (<i>note 3</i>)	8.855.798
Activation d'impôts différés (<i>note 5</i>)	1.081.590
Incorporation des écarts de consolidation négatifs (<i>note 6</i>)	6.518.986
Incorporation des écarts de conversion (<i>note 7</i>)	-758.186
Réincorporation du dividende (<i>note 8</i>)	1.069.200
Provision supplémentaire (<i>note 9</i>)	-50.208
Décomptabilisation de la créance QFIE (<i>note 10</i>)	-409.862
Réévaluation à la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction (<i>note 3</i>)	-414.347
	15.485.201

3. Effets de la transition sur les capitaux propres en '000 EUR

L'impact des différences mentionnées ci-dessus sur les capitaux propres est présenté dans le tableau suivant :

en '000 EUR	Capital Libéré	Réserves				Capitaux propres attribuables au groupe	Intérêt minoritaire	Total Capitaux Propres
		Réserves pour consolidation	Réserves pour conversion	Réserves pour réévaluation	Réserves consolidées			
SOLDE D'OUVERTURE Droit Belge, 01-01-2004	16.000	6.519	-758		61.900	83.661		83.661
1. Consolidation de filiales non consolidées auparavant (SONEM)					-408	-408		-408
2. Intégration globale de filiales mises en équivalence auparavant (FIRM)							144	144
3. Réévaluation d'actifs financiers "disponibles à la vente" à leur juste valeur				-2.074	8.856	6.781		6.781
4. Réévaluation d'actifs financiers "détenus à des fins de transaction" à leur juste valeur					-414	-414		-414
5. Transferts des écarts de consolidation négatifs aux réserves		-6.519			6.519			
6. Transfert des écarts de conversion cumulés à la date de transition aux réserves			758		-758			
7. Actifs d'impôts différés					1.082	1.082		1.082
8. Distribution de dividende					1.069	1.069		1.069
9. Provision Statut marchand de biens					-50	-50		-50
10. Décomptabilisation de la créance QFIE					-410	-410		-410
SOLDE D'OUVERTURE IFRS, 01-01-2004	16.000			-2.074	77.385	91.311	144	91.455
ECART		-6.519	758	-2.074	15.485	7.650	144	7.794

4. Conclusion

L'effet total de la transition vers les normes IFRS sur les capitaux propres s'élève au 1^{er} janvier 2004 à EUR 7.794.244 portant ceux-ci à EUR 91.455.278.